

Prix du leadership inclusif

Le Prix du leadership inclusif vise à reconnaître les membres qui ont fait preuve d'un leadership, d'un engagement et d'une innovation exceptionnels dans la promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI), dans le domaine de la dermatologie, mais aussi de la médecine plus généralement. Ce prix célèbre les efforts qui ont grandement favorisé l'établissement d'un environnement plus inclusif, servi la cause des groupes sous-représentés et amélioré l'accès de ces groupes aux soins dermatologiques.

Les contributions peuvent être de portée locale, nationale ou internationale, mais doivent avoir eu un impact mesurable sur la communauté de la dermatologie ou les soins fournis aux patients au Canada.

Les lauréats sont des personnes qui ont fait preuve d'un engagement à faire progresser l'EDI dans leur travail professionnel, par leur implication auprès de la communauté ou dans le cadre d'activités de bénévolat, d'éducation, de défense de droits ou de recherche.

Admissibilité

- Les candidats doivent être membres de l'ACD au moment de leur mise en candidature.
- Le prix est ouvert aux résidents, aux fellows (moniteurs cliniques) et aux dermatologues certifiés.

Processus de mise en candidature

Mises en candidatures

- Les mises en candidature doivent être soumises par les pairs, les collègues ou les stagiaires.
- On peut se porter soi-même candidat.
- Au moins une lettre d'un(e) dermatologue certifié(e) doit être jointe au dossier de candidature; cette lettre ne peut pas provenir du ou de la candidat(e), même si cette personne propose sa propre candidature; il peut s'agir de la lettre de mise en candidature et/ou d'une lettre d'appui.
- Les candidats non retenus peuvent être portés candidats à nouveau l'année suivante.
- Les lauréats du prix ne seront plus admissibles pour le même prix subséquemment.
- Le Comité de l'adhésion et des distinctions évaluera toutes les candidatures, en tenant compte de l'admissibilité et de l'objectif du prix.
- Aucune proposition de candidature reçue après la date limite ne sera prise en considération.

Dossier de candidature

Les candidatures doivent être accompagnées des documents suivants :

1. Une déclaration justifiant la nomination, d'une longueur maximale de 500 mots.
2. Jusqu'à trois lettres d'appui.
 - L'inclusion d'une ou de plusieurs lettres émanant du ou des groupes touchés par les efforts du ou de la candidat(e) est bienvenue.
3. Un curriculum vitae à jour du ou de la candidat(e), d'un maximum de 20 pages.

- Les lettres de recommandation doivent être claires, succinctes, intentionnelles et elles ne doivent pas dépasser deux pages.
- Toute lettre ou tout document à l'appui supplémentaire soumis en plus des documents énumérés ci-dessus sera supprimé du dossier avant l'évaluation.

Le prix

- L'ACD n'est pas tenue d'accorder le prix chaque année.
- Le prix sera remis lors d'une cérémonie de remise des prix tenue à l'occasion du Congrès annuel de l'ACD.
- Le ou la lauréat(e) recevra des billets pour lui-même ou elle-même et un(e) (1) invité(e) pour assister à la Soirée du président lors du Congrès annuel de l'ACD.